



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## hôpitaux psychiatriques

Question écrite n° 37785

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'hommage rendu par le Président de la République aux agents des services de psychiatrie à Antony. Il lui demande ce qu'elle attend pour mettre un peu d'ordre dans les secteurs psychiatriques de Moselle-est et, notamment, sur le fait que la ville de Saint-Avold dépend toujours du CHS de Lorquin distant de plus de 70 kilomètres.

### Texte de la réponse

L'offre de soins psychiatriques de la région Lorraine est organisée au niveau de deux territoires de santé (les territoires Lorraine Nord et Lorraine Sud), eux-mêmes subdivisés en vingt territoires de proximité. Cette organisation territoriale, déterminée en fonction des besoins d'accès aux soins de la population, doit s'articuler avec l'organisation de la prise en charge psychiatrique autour de secteurs, rattachés à des établissements de psychiatrie, qui offrent, dans la zone desservie, un éventail de modalités de soins. Au sein du territoire Nord, où se situe la commune de Saint-Avold, deux établissements psychiatriques interviennent : le centre hospitalier de Sarreguemines pour la zone de Forbach et le centre hospitalier de Lorquin pour la zone de Saint-Avold. Le rattachement du secteur desservant la commune de Saint-Avold à un établissement qui lui est distant de 70 kilomètres ne constitue pas un obstacle au fait qu'une diversité de modalités de prise en charge est mise à disposition de la population de la commune. Le secteur de Saint-Avold dispose ainsi de capacités de prise en charge ambulatoire, dans le cadre de centres médico-psychologiques et d'hôpitaux de jour, mais également de capacités de prise en charge en hospitalisation (à hauteur de 20 lits), installés au centre hospitalier Lemire de Saint-Avold. Les possibilités de prise en charge diversifiées ainsi proposées au sein de la commune limitent les déplacements des habitants de Saint-Avold au centre hospitalier de Lorquin. Une réflexion est par ailleurs engagée, sous l'impulsion de l'agence régionale de l'hospitalisation, sur les besoins d'évolution du découpage des secteurs de la région Lorraine, devant donner lieu le cas échéant à une révision du volet « psychiatrie et santé mentale » du schéma régional d'organisation sanitaire. Les conclusions de ces travaux seront rendues à la fin du premier semestre 2009. L'agence régionale de l'hospitalisation a prévu d'en informer l'ensemble des acteurs en santé mentale.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37785

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 décembre 2008, page 10861

**Réponse publiée le** : 2 juin 2009, page 5415